



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCHE

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCHE
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc Valmy - Cession du lot n° B4 - Cahier des charges de cession du terrain modifié

Au cours de sa séance en date du 29 juin 2006, le Conseil de Communauté a autorisé la Semaad à céder à la SCI Le Katamaran représentée par la Société COFIPARI – VOISIN PROMOTION, le lot n° B4 situé sur la zone d'activités « Parc Valmy » à Dijon.

Le lot d'une superficie de 10.083 m² environ, était affecté d'une surface constructible autorisée de

5.100 m² de surface hors oeuvre nette (SHON) maximale.

Or, le projet architectural de COFIPARI – VOISIN PROMOTION développe 5.650 m² de SHON, soit un dépassement de 550 m² de la SHON autorisée par l'acte authentique de vente signé le 30 janvier 2008.

De ce fait, la rédaction d'un nouveau cahier des charges de cession du terrain est rendue nécessaire, et il est proposé d'approuver ce nouveau document qui précise le prix de cession des droits à construire supplémentaires qui s'élèvent à 550 m² de SHON, arrêté à 150 € hors taxes par mètre carré de SHON supplémentaire.

L'acquéreur se libérera des sommes dues par lui le jour de la signature de l'acte authentique de vente complémentaire, à savoir :

Hors taxes	82.500 €
TVA au taux de 19,6 %	16.170 €
Toutes taxes comprises	98.670 €

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la Semaad à attribuer à la S.C.I. Le Katamaran, un droit à construire supplémentaire de 550 m² de SHON qui confère au lot B4 de la zone d'activités économiques « Parc Valmy », une SHON globale maximale de 5.650 m², dans les conditions définies ci-dessus.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

19 MAI 2008



Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président,

le vice-Président,

DE

L'AGGLOMÉRATION

DIJONNAISE

Pierre FURSTICH

19 MAI 2008

Publié le

Déposé en Préfecture le